



**Bilan de l'activité VAE
en Lorraine en 2006**

Réalisé dans le cadre des missions du centre régional de ressources, ce bilan présente les résultats statistiques des activités de VAE en Lorraine pour l'année 2006, ainsi que leurs évolutions.

Il doit permettre d'alimenter la réflexion des responsables en charge de la VAE et de la formation continue, afin d'assurer une meilleur pilotage du dispositif.

Divers facteurs peuvent favoriser ou freiner le développement du dispositif, et doivent être à l'esprit à la lecture de ces résultats : nature et importance de la « demande sociale » pour la VAE selon les secteurs et publics, environnement professionnel plus ou moins favorable, complexité intrinsèque de la notion de validation de l'expérience, organisation des procédures et du parcours, prises en charge financière, aide apportée aux candidats, ...

Ce bilan, même s'il n'est que statistique, met en lumière l'important travail réalisé par tous les

professionnels concernés en Lorraine depuis quelques années :

- actions de communication et d'information des publics, structuration et professionnalisation de réseaux de conseil, d'accompagnement, organisation de services de validation, formation des jurys, mise en place de financements,...
- et ce, à travers des dispositifs en réponse à des demandes individuelles, ou dans une moindre mesure à travers une ingénierie d'actions collectives.

► Sources des données :

Ce bilan a été réalisé à partir des données fournies, pour l'amont par le réseau des Points Relais Conseil, et pour les activités de validation par les principaux organismes certificateurs ayant délivré des diplômes ou titres par VAE en Lorraine (ci dessous). Il ne prend pas en compte des parcours de VAE réalisés par des Lorrains auprès de certificateurs dans d'autres régions.

Certificateurs	Services en région
Ministères certificateurs	
Affaires Sanitaires et Sociales	DRASS
Agriculture	DRAF
Culture	DRAC (données non fournies, candidatures instruites au niveau national).
Education Nationale (CAP au BTS)	Rectorat - DAVEN
Education Nationale, universités, écoles d'ingénieur : - Dispositif LUREVA : Institut National Polytechnique / INPL / Université Paul Verlaine, Metz / Université de Nancy 2 / Université Henri Poincaré Nancy 1 - Conservatoire National des Arts et Métiers / Ecole - Nationale d'Ingénieurs de Metz	- n'est pas comptabilisée la « VAP décret de 1985 » (autorisation à entrer en formation). - sont regroupées les données des 4 universités fédérées pour la VAE à travers Lureva
Jeunesse et Sports	DRJS
Travail et Emploi	DDTEFP - DTREFP Centre agréé / activité VAE 2006 : AFPA
Organismes consulaires	
Chambre de Commerce et d'Industrie	CCI 54, CCI 55, CCI 57, CCI 88
Chambres de Métiers et de l'Artisanat	CMA 54, CMA 55, CMA 57, CMA 88 (données regroupées)
Branches professionnelles (Commissions Nationales Paritaires de l'Emploi, CPNE)	
CPNE agriculture	Sont mentionnés les CQP obtenus par VAE dont nous avons eu connaissance.
Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM)	
CPNE des Foyers de Jeunes Travailleurs	
CPNE Coop. agricoles approvisionnement céréales	

Un bilan régional des activités de VAE n'est pas simple à réaliser, et nécessite des précautions de lecture et d'interprétation :

► **L'information : une multiplicité d'acteurs**

L'activité d'information n'a pas été chiffrée. Elle est éclatée entre une multitude d'acteurs (réseau « AIO », entreprises, certificateurs eux-mêmes, organismes de formation,...), et sous différentes formes (réunions, entretiens, internet, ..).

► **Des procédures diverses :**

Chaque certificateur est responsable, dans le cadre fixé par la loi, des modalités d'évaluation. De fait, les procédures diffèrent selon les certificateurs. Ainsi : la recevabilité repose sur une analyse pédagogique à l'université, alors qu'elle est avant tout administrative pour la plupart des certificateurs / ou : pour les titres du Ministère de l'Emploi, l'accès progressif au titre par capitalisation des unités constitutives modifie le sens de la validation partielle, dans la procédure en vigueur jusque septembre 2006.

Il en découle une difficulté à recueillir des indicateurs ayant la même signification, pouvant être agrégés au niveau régional sans risque de fausser l'analyse des résultats.

Par ailleurs, la comparaison des résultats entre certificateurs est hasardeuse. L'analyse des résultats d'un certificateur ne peut se faire qu'au regard de son propre système de certification, de son évolution et de ses contraintes.

► **Evolution des procédures**

Certains certificateurs ont vu leur procédure évoluer de façon significative, d'une année à l'autre. C'est le cas du ministère chargé des Affaires sanitaires et sociales (externalisation de la gestion au CNASEA), ou du Ministère de l'Emploi (accès direct au titre, au lieu de l'accès progressif).

► **Des données non exhaustives**

La collecte régionale est basée sur les indicateurs que renseignent nécessairement les certificateurs pour le suivi des candidats. Les bases de données des certificateurs sont structurées différemment. Certaines informations ne sont pas collectées, ou pas uniformément par tous.

L'absence de certaines données peut limiter la richesse de l'analyse : passage en amont par un Point Conseil, niveau de diplôme du candidat avant VAE, candidats issus d'autres régions, type de financement...

Dans d'autres cas, le sens donné aux résultats peut être affecté. Ainsi, plusieurs certificateurs regroupent dans un même chiffre les résultats obtenus en premier passage ou en second passage en jury. Le nombre de candidats ayant obtenu la certification par passages successifs devant le jury peut être non négligeable (moyenne de 30% de validation partielle, parcours sur 5 ans).

► **Des bases de données non stabilisées**

La plupart des certificateurs ont élaboré, en région ou au niveau national, des bases de données pour la traçabilité des parcours de validation. D'autres sont en cours d'élaboration : une base de données extranet entre le Cnasea et les DRASS est prévue, intégrant les différentes voies d'accès à la certification.

► **Accompagnement : données insuffisantes**

L'accompagnement n'est pas obligatoire. Il peut être proposé et assuré par le certificateur, ou par d'autres prestataires. Il n'y a pas d'identification par le jury des personnes accompagnées. Du fait d'une situation très hétérogène (prestataires, durée de l'accompagnement...), cette donnée n'a pas été collectée, et nécessiterait un suivi spécifique.

► **Absence de suivi de cohorte :**

Les résultats donnés dans ce bilan ne sont pas liés à un même groupe de personnes. Il s'agit de données aux différentes étapes du parcours, pour une année civile. Les candidats sont eux engagés dans un parcours qui peut être à cheval sur deux ou plusieurs années. En l'absence de suivis de cohortes (à entreprendre pour des publics cibles, ou par certificateurs), certaines informations font défaut : taux d'abandon, durée des parcours, ...

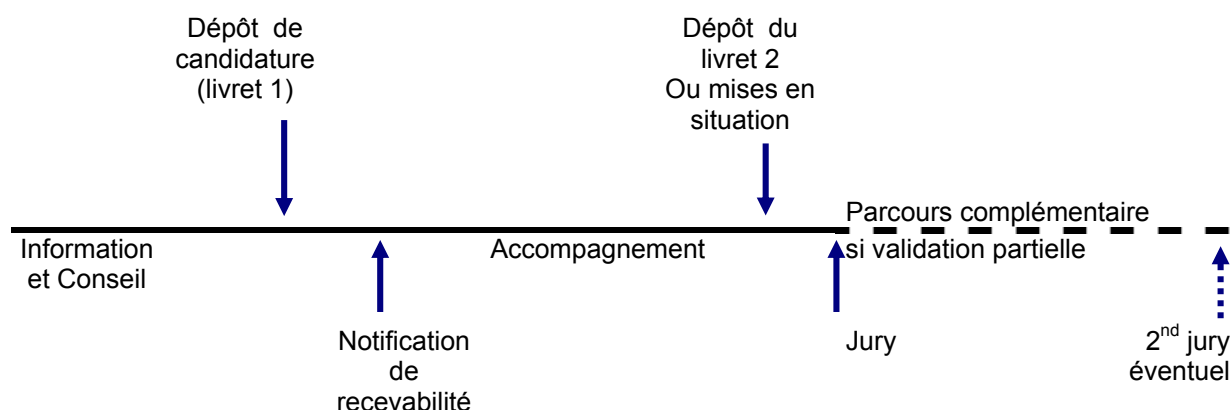
► **Articulation insuffisante ou absente, entre amont et aval de la validation :**

Le parcours de VAE fait intervenir d'autres acteurs que le certificateur. La mise en relation des données des différentes phases du parcours n'est cependant pas toujours possible. Ainsi, nous disposons d'informations sur l'activité de conseil mais sans qu'elles soient reliées aux candidatures reçues par les certificateurs.

De même, il n'y a pas toujours un suivi des candidats suite à une validation partielle, en particulier si le parcours complémentaire fait appel à la voie de la formation et de l'examen. Ainsi, à l'Education Nationale, les bases de données examen et VAE sont distinctes.

RAPPEL DES ETAPES DU PARCOURS DE VAE

Le bilan s'appuie sur les données enregistrées aux différentes étapes du parcours :



ACTIVITES D'INFORMATION ET DE CONSEIL

LE CONTEXTE EN LORRAINE

► L'information

Elle revêt différentes formes (entretiens, appels téléphoniques, réunions, sites...) et est assurée par de nombreux acteurs. Elle peut difficilement être quantifiée et faire l'objet d'un suivi statistique.

Lorsque les publics n'ont pas de structure d'accueil référente, le N° vert géré par INFFOLOR (0-800-800-814) apporte une première information et les oriente vers les Points Relais Conseil, ou certificateurs. 916 personnes ont été informées en 2006.

Des évolutions qualitatives sont perceptibles :

- l'information est mieux relayée par les structures de AIO
- les publics qui s'adressent aux certificateurs sont mieux informés

Il faut noter de fortes pertes d'effectifs entre la demande d'information et le dépôt de candidature, dues à la découverte par certains publics de la complexité de la démarche, et de l'investissement qu'elle suppose.

► Le conseil : une aide à l'orientation

Le conseil est un service facultatif apporté aux candidats. Il consiste, sous forme d'un ou deux entretiens individuels, à informer le candidat sur la nature de la démarche de VAE, à l'aider à analyser la pertinence de son projet de VAE, à rechercher les certifications accessibles et adaptées, au regard de son parcours expérientiel et de son projet. Le candidat est

informé des conditions d'accès à cette certification et orienté vers le/les certificateurs.

Le conseil est une nécessité pour de nombreux candidats, en raison de la difficulté d'accès à l'information, de la diversité des certifications, et de la difficulté que représente l'analyse de la faisabilité d'un projet de VAE. Le conseiller n'est en aucun cas garant de la recevabilité d'une candidature, qui relève du certificateur.

► Les Points Relais Conseil en Lorraine

Le réseau des PRC permet d'apporter un service gratuit et neutre à tout demandeur de VAE. Initialement financé par l'Etat/DRTEFP, il est maintenant sous la responsabilité du Conseil Régional, en charge de l'organisation de l'information conseil pour la VAE. Un appel d'offre passé mi 2007 doit permettre de redéfinir le conventionnement à partir de 2008.

Jusque fin 2007 :

- 10 centres de bilan financés (dont 6 CIBC), permettant un accueil de proximité (29 sites),
- environ 70 conseillers identifiés, le conseil n'étant pas l'activité unique de ces conseillers.
- durée moyenne d'un conseil : 2 à 3 heures
- un fonctionnement en réseau, à travers une charte régionale, pour renforcer la professionnalisation, la cohérence régionale du dispositif et son articulation avec les certificateurs. Le réseau est animé par le centre régional de ressources.

- le cahier des charges des PRC n'inclut pas l'information territoriale, ni le conseil auprès des entreprises.

► D'autres acteurs du conseil

Tous les candidats ne s'adressent pas à un PRC : certains s'adressent directement au certificateur, qui peut être amené à rechercher la certification, ou à en vérifier le choix, du moins au sein de son offre. La proportion de candidats s'adressant d'emblée au certificateur n'est pas connue. Elle est sans doute élevée, en particulier pour des certificateurs intervenant dans des champs bien spécifiques, et de ce fait bien connus des professionnels concernés : Jeunesse et Sports, Agriculture, Santé, ...

Par ailleurs, certaines structures ont développé un service de conseil pour leurs propres publics :

- L'ANPE a mis en place dans les ALE des prestations de conseil, destinés aux demandeurs d'emploi qu'elle suit. Des animateurs des ateliers ont été formés, un outillage spécifique a été conçu au niveau national. Cette prestation, conduite dans le cadre d'ateliers pluri thèmes, a débuté en 2006, mais de façon inégale, toutes les ALE ne l'ayant pas installée.

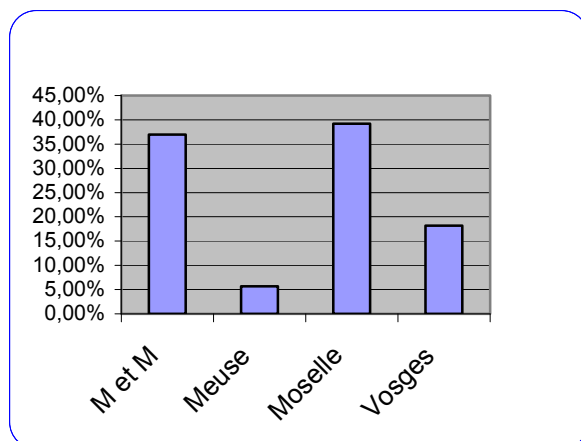
- Plus de 1000 militaires en reconversion devant être accompagnés tous les ans en Lorraine afin de leur permettre d'accéder à un emploi civil dans les meilleures conditions, des ateliers d'information conseil ont été initiés par le CIR (Centre Inter Armées de Reconversion) à Metz, pour le Grand Est. Ces ateliers collectifs d'une journée fonctionnent depuis le 2nd semestre 2006, au rythme d'un par mois.

DONNEES CHIFFREES SUR L'ACTIVITE DES PRC ET LES PROFILS DES DEMANDEURS

► Nombre de bénéficiaires d'un conseil :

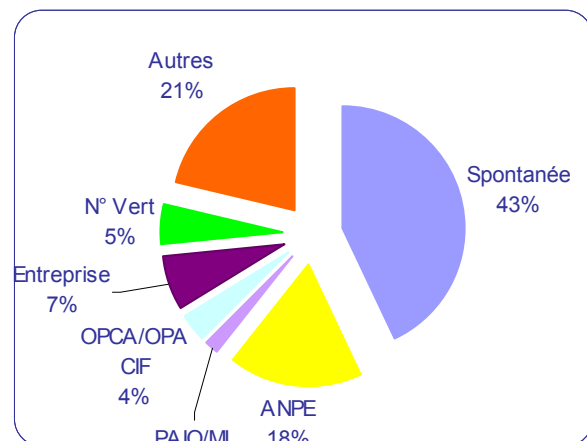
2199 conseils en 2006. Au total 8117 conseils depuis fin 2002

► Répartition géographique en 2006



La répartition par département est analogue à celle de la population active

► Origine de la demande en 2006



La part des conseils « spontanés » est en diminution (47% en 2004). Les PRC sont mieux identifiés qu'au début par les structures d'accueil, qui jouent mieux leur rôle de relais d'information. La part des demandeurs orientés par une ALE est plus faible (23% en 2005) : est ce l'incidence de la mise en place d'ateliers conseils dans les ALE ?

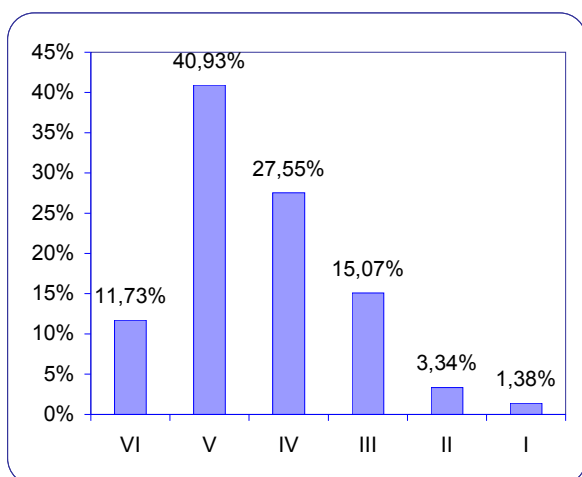
► Répartition par sexe :

55% de femmes, 45% d'hommes

► Statut des demandeurs en 2006 :

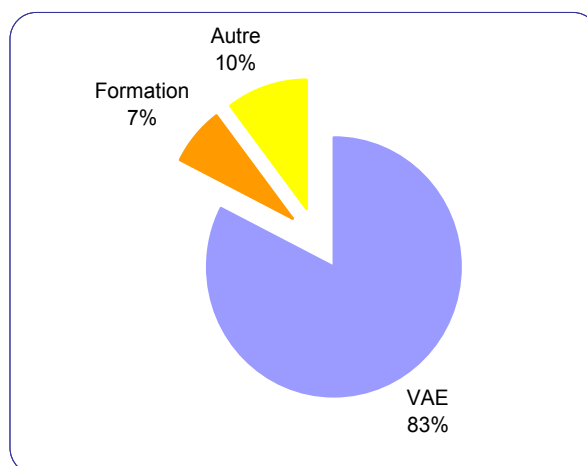
39% sont des demandeurs d'emploi. Ce chiffre est stable, et est très proche de la moyenne nationale observée dans les PRC (43% en 2006). Ce chiffre est nettement supérieur à la proportion de demandeurs d'emploi dans la population.

► Niveau de qualification initiale



53% des personnes faisant appel à un PRC sont de niveau V ou inférieur à V. Le dispositif s'adresse en priorités aux publics les moins autonomes dans la démarche.

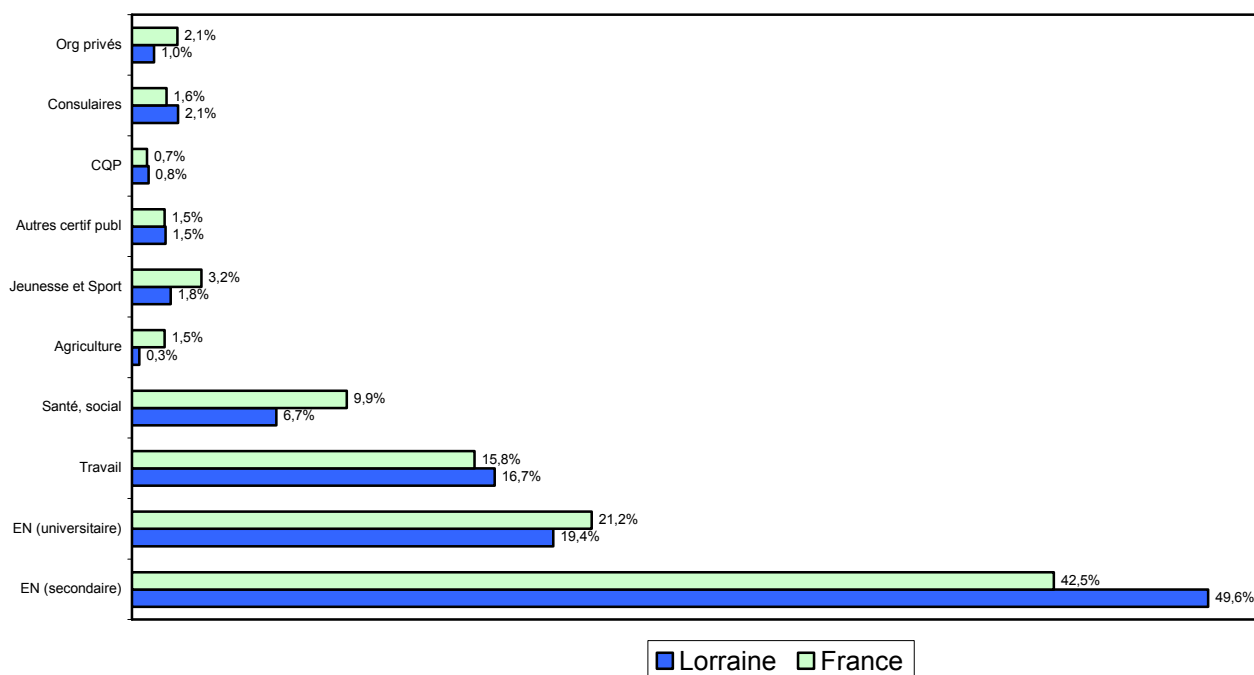
► Orientations vers la VAE à l'issue du conseil



83% des personnes conseillées sont orientées vers une VAE, contre 75% en 2004. Les personnes arriveraient au PRC mieux informées sur la VAE. Ce taux est de 79% au niveau national.

7% sont orientées vers une formation, 10% vers d'autres mesures, dont le bilan de compétences.

► Certifications ciblées à l'issue du conseil en 2006 :



- La répartition des orientations selon les certificateurs est stable d'une année à l'autre.
- La différence entre les résultats lorrains et ceux obtenus au niveau national est peu significative.
- Le taux de personnes orientées vers les certifications de la DRASS (santé, social) ne correspond pas aux flux de candidatures enregistrées : les candidats à ces diplômes sont moins nombreux à passer par un PRC.

- Le nombre de certifications ciblées à l'issue du conseil n'a pas fait l'objet d'enregistrements.
- A l'issue du conseil, une fiche de liaison PRC/certificateur est remise au candidat : très peu de candidats en font usage lors de leur contact avec le certificateur. Par ailleurs, les certificateurs ne notent pas systématiquement si un candidat est passé par un PRC. Nous ne savons donc pas combien de conseils se concrétisent par une candidature.

► Répartition par sexe

	Hommes	Femmes
DRASS	5,0%	95,0%
DRAF	68,3%	31,7%
Ch. Métiers	50,0%	50,0%
DAVEN	39,9%	60,1%
DRJS	62,7%	37,3%
DDTEFP	36,8%	63,2%
Moyenne univers.	68,6%	31,4%
CNAM	67,2%	32,8%
UHP.Nancy1	83,9%	16,1%
Univ.Nancy2	52,4%	47,6%
INPL	60,0%	40,0%
Univ.Metz	68,4%	31,6%
Moyenne 2006	34,7%	65,3%

Les femmes sont plus nombreuses à demander une VAE (65%).

La répartition hommes/femmes reste inchangée d'une année à l'autre.

Elle varie selon les secteurs d'activité concernés par les diplômés et selon les niveaux, et reflète la répartition sexuée observée dans l'emploi. Ainsi :

- le public des diplômés de l'aide à domicile est quasi exclusivement féminin (416 candidates).
- Les hommes sont plus nombreux dans les diplômés technologiques de niveau élevé (83,9% à l'université Henri Poincaré), alors que pour des titres industriels de niveau V les femmes sont majoritaires (Titre agent de fabrication industrielle du ministère de l'emploi : 80% de femmes).

► Répartition par âge

Age	- de 29	29 à 44	+ de 44
Moyenne 2006	11,8%	59,0%	29,2%

Les chiffres sont identiques à ceux de 2005. (hors chiffre DRASS)

► Niveau au moment de la candidature

Pour les candidats aux Titres Professionnels :
22% des candidats sont de niveau infra V
59% des candidats sont de niveau V

Cette donnée n'est pas renseignée par les autres certificateurs.

► Répartition par statut

	Demandeur d'emploi	Salariés	Non salariés
Ch. Métiers	4,0%	44,0%	52,0%
DAVEN	23,8%	76,2%	0,0%
DRJS	20,9%	67,2%	11,9%
DDTEFP	37,5%	62,1%	0,4%
Universités	9,4%	83,6%	6,9%
Moy. 2006	26,0%	72,3%	1,7%
Moy. 2005	26,4%	72,0%	1,0%

(hors chiffres DRASS)

Si les salariés restent largement majoritaires, le pourcentage de demandeurs d'emploi n'est pas négligeable, et montre un intérêt de ces publics pour la VAE.

Cependant, la proportion de demandeurs d'emploi est nettement plus élevée pour les titres du ministère de l'Emploi, en cohérence avec sa mission d'insertion. Les délais de validation pouvant être plus courts pour ces titres, certains prescripteurs, en particulier les ALE, les privilégient dans l'orientation des demandeurs d'emploi.

Pour le ministère de l'emploi, 10% des salariés en VAE sont en contrats aidés.

► Répartition géographique

	54	55	57	88	Hors Lorr.
2006	30,5%	9,1%	28,8%	26,1%	5,4%

Le nombre proportionnellement élevé de VAE dans le département des Vosges s'explique pour partie par les actions de VAE liées à la reconversion du secteur textile.

Cependant, pour le ministère de l'Emploi, la localisation indique le lieu des sessions de validation, et non pas à l'origine des candidats.

25% des candidats pour un diplôme universitaire ne sont pas lorrains (Univ. Henri Poincaré : 58%).

Les données ne concernent pas la progression d'un même groupe de demandeurs aux différentes étapes du processus. Le bilan est établi sur l'année civile, le parcours des candidats peut être à cheval sur deux années. En toute rigueur, des ratios ou des taux ne peuvent donc être tirés à partir des données des différentes étapes. En particulier, aucune information ne peut être tirée de ces données concernant les taux d'abandon à chaque étape de la procédure.

► **Nombre de candidatures enregistrées et évolution, par certificateurs**

A l'exception des diplômes de la DRASS, le développement enregistré depuis la mise en place du dispositif paraît enrayé. La stagnation, ou la baisse des effectifs interroge sur les actions concertées à mettre en œuvre au niveau régional. Le plan national de développement annoncé avant l'été 2006 ne semble pas avoir eu d'incidences sur les résultats 2006.

	Nombre	%
DRASS	545	21%
DRAF	41	1,6%
Chambres Métiers	26	1%
DAVEN (1)	1177	45,4%
DRJS	67	2,6%
DDTEFP	578	22,3%
Universités (2)	140	5,4%
CQP	21	0,8%
TOTAL	2595	

(1) : Dans tout le bilan, le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, co délivré Education Nationale & DRASS, est comptabilisé dans les chiffres DAVEN, qui assure la mise en oeuvre de la procédure.

(2) : Nombre de « pré dossiers » enregistrés en ligne : 322

2595 candidatures en 2006, contre 3583 en 2005, soit une baisse de 27%.

Deux raisons à cela :

- une modification de l'offre de certification :
Pour la DRASS, la forte baisse (- 44%) s'explique par une activité VAE suspendue pendant un semestre, suite à une réorganisation (gestion des candidatures déléguée au CNASEA au niveau national). De ce fait, et vu la place importante de la DRASS dans les effectifs régionaux, **la baisse de 27% doit être relativisée.**

- une stagnation ou baisse de la demande de VAE pour plusieurs certificateurs.

Trois certificateurs publics totalisent près de 90% de la demande : Education nationale (45%), Affaires sanitaires et sociales et Emploi.

► **Taux de recevabilité des candidatures, selon les certificateurs**

	% demandes recevables
DRASS	76,1%
DRAF	85,4%
Ch. Métiers	100,0%
DAVEN	100,0%
DRJS	82,1%
DDTEFP	92,7%
Universités	72,1%
Total CQP	100,0%
TOTAL	91,2%

Les motifs de non recevabilité peuvent être :

- Pièces manquantes ou non conformes
- Expérience justifiée sans rapport direct avec la certification visée
- Expérience insuffisante
- Mauvais intitulé de diplôme

Recevabilité administrative ou pédagogique :

Pour les 4 Universités (Nancy 1, Nancy 2, Metz, et INPL), il s'agit de la recevabilité dite "pédagogique", c'est-à-dire des dossiers ayant fait l'objet d'un passage en commission pédagogique. Cette procédure explique la recevabilité plus faible (72%).

Les interruptions de parcours à ce stade peuvent être fréquentes pour certains certificateurs. Pour la DRASS, la part importante de dossiers non recevables (24%) est sans doute due au fait que de nombreux candidats à ces diplômes engagent une démarche sans conseil en amont. La plate forme nationale d'information, et une meilleure information sur l'existence du réseau des PRC devrait y remédier.

L'aide des certificateurs à ce stade peut être déterminante. La plupart des certificateurs proposent aux candidats un service d'aide à la mise en place du dossier de candidature (« Instruction technique du dossier proposé par l'AFPA, ateliers d'aide au livret 1 au DAVEN... »).

ACCOMPAGNEMENT

► Nombre de candidats accompagnés

DAVEN	869
Universités	88
CNAM	17
Emploi	380
DRJS	25
Ch. Métiers	20
CQP	21

Selon les certificateurs, il s'agit soit du nombre total de personnes accompagnées dans l'année, soit du nombre de personnes ayant sollicité un accompagnement dans l'année.

Chambres de Métiers : il s'agit des accompagnements réalisés pour leurs titres. Par ailleurs, les CM assurent l'accompagnement pour les candidats aux diplômes de l'Education nationale relevant de métiers de l'artisanat (plus de 20 candidats accompagnés)

Des données incomplètes

L'accompagnement n'a pas fait l'objet d'un suivi statistique exhaustif, rendu difficile en raison des situations très variables selon les certificateurs. Certains assurent eux même l'accompagnement à leurs diplômés, ou le font faire par des organismes qu'ils ont labellisés. Pour d'autres (DRASS), la prestation est assurée par différents organismes sur le marché de la formation.

A noter : de nombreuses personnes (jusqu'à 50% pour certains certificateurs) ne sollicitent pas d'accompagnement.

► Réussite des candidats accompagnés

Une analyse a été effectuée par la DAVEN sur les candidats qu'il a accompagnés :

	2006
Candidats en jury	666
Candidats accompagnés /DAVEN	463
En %	69,5%
Taux de réussite	75,57%

NB : hors candidats au diplôme Educateur Spécialisé

69,5% des candidats présentés en jury ont été accompagnés par le DAVEN (s'ils sont accompagnés, ils le sont en grande majorité par le DAVEN). Ce chiffre est en progression (65% en 2005).

Le taux de réussite des candidats accompagnés a été considéré comme le rapport nombre d'unités obtenues par ces candidats / nombre d'unités demandées.

ACTIVITES DE VALIDATION ► RESULTATS DES JURYS

► Nombre de certifications délivrées en 2006

	Candidats évalués	Validions totales		Validations partielles		Aucune validation	
DRASS	371	140	37,7%	201	54,2%	30	8,1%
DRAF	4	4	100,0%		0,0%		0,0%
Ch. Métiers	4	3	75,0%	1	25,0%		0,0%
DAVEN	806	470	58,3%	247	30,6%	89	11,0%
DRDJS	25	11	44,0%	6	24,0%	8	32,0%
DDTEFP	418	291	69,6%	127	30,4%		0,0%
Univ Nancy1	16	16	100,0%		0,0%		0,0%
Univ Nancy2	10	9	90,0%	1	10,0%		0,0%
Univ Metz	13	10	76,9%	3	23,1%		0,0%
INPL	4	3	75,0%	1	25,0%		0,0%
Total Universités	43	38	88,4%	5	11,6%		0,0%
CQP	20	20	100,0%		0,0%		0,0%
TOTAL	1691	977	57,8%	587	34,7%	127	7,5%

Personnes évaluées en jury : 1691

Nombre de certifications délivrées : 977

Dans ce chiffre sont confondus les résultats après un premier passage en jury, ou après une nouvelle présentation suite à une validation partielle. Au moins 39 (31 pour la DRASS) ont été obtenus suite à un second jury. Le pourcentage de certifications obtenues en second jury n'est pas disponible pour tous les certificateurs (en particulier DAVEN), mais n'est sans doute pas négligeable.

Une progression de 9% du nombre de certifications délivrées, essentiellement due à la mise ne place des jurys pour le diplôme d'aide soignant (+ 122% pour la DRASS).

Les taux de réussite observés sont relativement stables d'une année à l'autre. (Validations partielles : 30% en 2004, 36% en 2005)

DRJS : les résultats des candidats Lorrains, dont la demande a été recevable, mais évalués dans une autre région, ne sont pas connus.

DDTEFP : 8 personnes ont obtenu 2 Titres Professionnels.

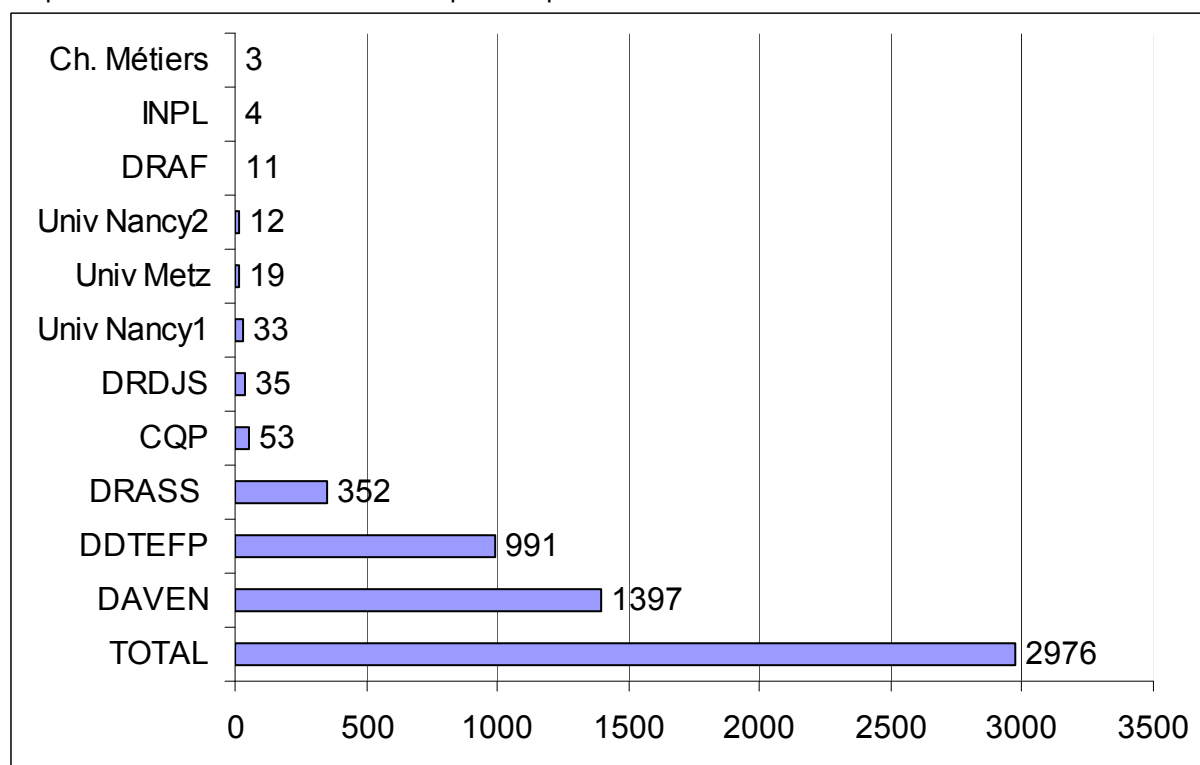
DRASS : le faible taux de validation totale est dû aux résultats des jurys d'aide soignant

Universités : taux élevé (88,4%) de validations totales, en raison de la procédure plus sélective de recevabilité.

► Depuis 2002 : diplômes, titres, et CQP délivrés, par certificateur

2976 certifications ont été délivrées par VAE depuis 2002 :

NB : ces chiffres ne prennent pas en compte les candidats ayant obtenu une validation partielle, et qui ont pu ensuite obtenir la certification après un parcours formation / examen.



► Quelques comparaisons avec les résultats nationaux

En 2005 : les diplômes et titres obtenus en Lorraine représentaient 3,7% des certifications publiques délivrées par VAE en France (9,7% pour les titres du ministère de l'emploi).

Certifications délivrées	Education nationale	Universités	Agriculture	Santé	Emploi	Jeunesse et Sports	Total
France	12 668	1655	202	4 224	3191	690	22 630
Lorraine	414	45	2	63	308	12	844
% Lorraine	3,3%	2,7%	1,0%	1,5%	9,7%	1,7%	3,7%

Source pour les données nationales : Chiffres 2005, Bilan Formation Emploi, INSEE CEREQ

En 2005 : les candidats présentés en jury représentaient 0,16% de la population active lorraine.
Taux d'autres régions : Alsace : 0,06 / Centre : 0,15 / Nord Pas de Calais : 0,17 / Bretagne : 0,18 / Haute Normandie : 0,19 / Poitou : 0,26.

► Répartition des diplômes et titres délivrés, selon les niveaux

Certifications délivrées depuis 2002		
Niveau V	1528	51,8%
Niveau IV	512	17,4%
Niveau III	764	25,9%
Niveau II	82	2,8%
Niveau I	34	1,2%

La VAE touche majoritairement des publics peu qualifiés, qui accèdent à un niveau V ou IV : Depuis 2002, 69% des certifications délivrées étaient de niveau V ou IV.

La proportion de niveaux V est cependant en diminution (43,4% en 2006), alors que le niveau III est en augmentation (28,4%).

Pour le ministère de l'emploi, 70,4% des titres délivrés sont au niveau V (90% en 2005)

► Diversité des certifications

La demande a porté sur plus de 240 certifications différentes (au stade jury), tous certificateurs confondus, pour 1691 candidats évalués. La possibilité pour les candidats à la VAE de rechercher dans un large éventail de certifications, en fonction de leur expérience et projet, est donc une réalité. Cette dispersion entraîne cependant de faibles effectifs aux jurys, et limite pour certains certificateurs la fréquence des jurys, d'où des parcours plus étalés dans le temps.

Pour exemple :

- Ministère de l'Emploi :
106 titres différents au stade recevabilité
53 titres différents au stade jury
- Education nationale du CAP au BTS
132 diplômes différents au stade jury
- Universités : plus de 100 diplômes différents demandés, au stade recevabilité

► Certifications les plus demandées

Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) et le Diplôme d'Etat d'Aide Soignant (DEAS), tous deux délivrés par la DRASS, sont de très loin les diplômes les plus demandés. La situation identique au niveau national.

Diplômes et titres ayant fait l'objet de plus de 15 candidatures en 2006 (au stade jury) :

		Nombre de candidats
Education Nationale / DAVEN		
Diplôme d'Etat d'Edicateur Spécialisé		136
CAP Petite Enfance		104
Bac Pro Secrétariat		29
BTS Assistant de Direction		72
BP Coiffure		30
BTS Managt Unités Commerciales		27
BTS Assistant de Gestion de Pme-Pmi		27
BTS Comptabilité et Gestion des Organisations		23
Bac Pro Commerce		18
DRASS		
DEAVS (Auxiliaire de Vie Sociale)		221
DPAS (d'Aide Soignant)	Nombre de livrets 2 déposés	253
DDTEFP / Emploi		
Constructeur en Béton Armé		18
Technicien Maintenance Génie Climatique		17
Agent Maintenance Chauffage		13
Technicien Supérieur Maintenance Exploitation Climat		15
Conducteur Installations et Machines Automatisées		43
Agent de Fabrication Industrielle		27
Agent Administratif d'Entreprise		19
Assistante de Vie aux Familles		126
Encadrant Technique d'Insertion		14

► Un développement inégal, selon les secteurs d'activité

Certifications de niv. V et IV délivrées / 2006	
BTP	7,50%
Industrie	18%
Transport Logistique	4,80%
Commerce distribution	6,70%
Gestion Trait. information	15,20%
Tourisme Restauration	3,30%
Services	44,10%
Dont services aux personnes	36%

La place des services aux personnes, en particulier de l'aide à domicile, est encore forte au niveau V (plus de 50%).

Le développement reste limité dans les secteurs industrie et BTP (chiffres en légère baisse).

Les validations pour ces métiers au niveau V correspondant à plus de 90% aux Titres Professionnels du Ministère du travail.

Commerce, distribution, gestion, traitement de l'information sont des domaines où les demandes sont nombreuses, mais principalement au niveau III (en particulier BTS)

► Comparaison avec les diplômes et titres obtenus par formation continue

A titre d'exemple :

- Pour le ministère de l'emploi en Lorraine : au total 2 018 titres professionnels ont été délivrés en 2006 dont 291 par VAE, soit 14%, dans 53 spécialités différentes.

- Dans le secteur de l'aide à domicile : nombre de certifications délivrées par VAE et nombre délivré au total (ou par formation f°)

	2003	2004	2005
CAP Petite enfance	23 VAE 279 total	37 316 total	36 VAE 353 total
TP Assistante de Vie	157 VAE 180 f°	178 VAE 250 f°	142 VAE 220 f°
DEAVS	91 VAE 36 f°	58 VAE 56 f° 8 en parcours mixte	62 VAE 54 f° 128 en parcours mixte

La place de la VAE reste très modeste, par rapport au nombre de certifications délivrées par la voie de la formation continue.

Mais la place prise par la VAE est très variable selon les secteurs d'activité.

Ainsi, pour les métiers de l'aide à domicile, le nombre de certifications délivrées par VAE est très comparable, voire supérieur dans certains cas, à celui des diplômes ou titres obtenus par la voie de la formation (Source : Etude OREFQ sur les métiers de l'aide à domicile, 2007).

La VAE a eu un réel impact dans la professionnalisation de ces emplois : 1044 personnes ont obtenus depuis 2002 une des trois principales certifications concernées dans ce champ d'activité (TP Assistant de vie : 578 / DEAVS : 312 / CAP Petite enfance : 154).

► Financement

Les informations n'ont été collectées que pour le congé VAE :

Nombre de congés VAE financés en 2006	
FONGECIF (1)	192
UNIFORMATION (2)	18
UNIFAF (2)	50
Total	260

(1) : majorité hors temps de travail

(2) : majorité sur temps de travail

Ces données ne sont pas exhaustives, d'autres OPACIF ayant financé, en nombre plus faible, des congés VAE.

La grande majorité des demandes de congés VAE reçues par les OPACIF ont été financées. La VAE est une priorité pour les OPACIF, et les capacités de financement sont supérieures aux demandes.

La demande évolue peu : 248 en 2005.